

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

TARIFS

1. Prestation des auxiliaires de vie

Circulaire de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse n°2021-34 du 8.12.2021

Arrêté interministériel du 30.12.21 relatif au tarif minimal d'une heure d'aide et d'accompagnement réalisé par un service d'autonomie à domicile prestataire

Délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S n° 2022-28 du 14.04.2022

Tarifs en vigueur au 01 janvier 2023 :

- Tarif horaire CNAV OSCAR:

- du lundi au samedi : 25.60 €
- dimanche et jour férié : 28.70 €

- Tarif horaire APA :

- du lundi au samedi : 23 €
- dimanche et jour férié : 24 €

- Tarif horaire des bénéficiaires sans prise en charge :

- du lundi au samedi : 23 €
- dimanche et jour férié : 24 €

2. Prestation de transport accompagné

Délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. n°2019-27 du 13.06.2019

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023 :

	Eaubonne Zone 1	Communes limitrophes (*) Zone 2	Le Plessis- Bouchard, Saint Leu La Forêt, Enghien les Bains Zone 3	Autres communes Zone 4
Bénéficiaires du SAAD	2 € Aller 2 € Retour	2,50 € Aller 2,50 € Retour	3 € Aller 3 € Retour	
Résidents de la Résidence Autonomie Gabriel Dangien	2 € Aller 2 € Retour	2,50 € Aller 2,50 € Retour	3 € Aller 3 € Retour	
Bénéficiaires des animations du Pôle Interventions sociales	Gratuité	2,50 € Aller/Retour	2,50 € Aller/Retour	2,50€ Aller/Retour
Bénéficiaires du retrait bancaire	Gratuité			
Bénéficiaires déjeunant à la Résidence Autonomie Gabriel Dangien (mardi et jeudi)	1 € Aller-Retour			
Seniors participant aux sorties organisées par le CCAS	2,50 € Aller/Retour ou Forfait mensuel 15€	2,50 € Aller/Retour ou Forfait mensuel 15€	2,50 € Aller/Retour ou Forfait mensuel 15€	5 € Aller/Retour

(*) Ermont, Montlignon, Margency, Saint-Prix, Andilly, Soisy-sous-Montmorency, Saint-Gratien

3. Prestation du portage de repas à domicile

Délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. n°2021-37 du 9.11.2021

Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 :

Tranche de revenu mensuel (***)	Minimum (en €)	Maximum (en €)	Tarifs 2023		
			Repas	Port	Tarif facturé au bénéficiaire
1	Inférieur ou égal à l'ASPA (*) ou l'AAH (**)		Prise en charge par l'aide sociale et participation déterminée par le Conseil départemental		
2	Supérieur à l'ASPA	1000,00	4.17 €	2.60 €	6.77 €
3	1000,01	1500,00	6.09 €	2.60 €	8,69 €
4	1500,01	1750,00	8,11 €	2,60 €	10,71 €
5	1750,01	2000,00	9.22 €	2,60 €	11,82 €
6	2000,01	3000,00	10.43 €	2,60 €	13.03 €
7	3000,01	et plus	11.01 €	2.60 €	13.61 €

(*) Allocation de solidarité aux personnes âgées

(**) Allocation pour adulte handicapé

